

FORFAIT

ACTION EN REPARATION CONTRE UN CARTEL

QUOI ?

Obtenir réparation du préjudice subi à la suite d'une pratique anticoncurrentielle

Exemples : entente anticoncurrentielle, abus de position dominante, abus de dépendance économique, prix abusivement bas...

QUI ?

TPE / PME ayant été victime d'une pratique anticoncurrentielle

OU ?

Tout activité de marché impactée par une pratique anticoncurrentielle sanctionnée par une autorité de concurrence européenne

QUAND ?

Jusqu'à cinq ans après la décision de l'autorité de concurrence ayant sanctionné la pratique anticoncurrentielle

COMMENT ?

Examen de l'éligibilité de la demande
Elaboration de la demande financière
Négociation avec la partie adverse
Action en justice

COMBIEN ?

Module d'analyse de l'éligibilité de la revendication : 2.000 euros H.T

Module de construction de la demande en réparation : 4.000 euros H.T

Module de négociation / médiation : 4.000 euros H.T.

Module contentieux : 6.000 euros H.T.

+ honoraires de résultat

POURQUOI ?

Accompagnement dédié pour parvenir au plus près du résultat souhaité. Cet objectif est poursuivi à travers :

- une approche favorisant une résolution amiable et rapide du conflit, quand cela est opportun ;
- une relation client transparente (espace numérique, visuels pédagogiques...)